

AVENANT N°1 – CONVENTION CAMPAGNE DE RAVALEMENT DES FACADES 2022

Entre

La Ville de Dreux, 2 rue de Châteaudun à Dreux (28100), représentée par son maire, Monsieur Pierre Frédéric BILLET, autorisée par délibération n° DEL2022-199 du Conseil municipal du 13 Décembre 2022

Et

La SPL Gestion Aménagement Construction, 8/10, rue du Général de Gaulle (28100), représentée par Monsieur Jean Michel POISSON, Président Directeur Général, d'autre part,

OBJET : Renouvellement d'un fonds annuel géré par la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction.

Préambule

Les articles L. 132-1 à L. 132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation précisent que les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui est faite aux propriétaires par l'autorité municipale.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

La Ville de Dreux a mis en place un programme de ravalement obligatoire s'appuyant sur les dispositions des articles L. 132-1 à L. 132-5 qui précisent que les façades des immeubles doivent être tenues en bon état de propreté.

Dans cette perspective, des subventions seront accordées aux propriétaires d'immeuble pour les encourager à se lancer dans l'opération. Leur montant sera défini par catégorie de travaux dans le règlement de campagne.

Article 2

Un complément de 50 000 € est attribuée à la SPL pour faire face à l'augmentation des demandes des porteurs de projet. A titre rétroactif, le fonds annuel 2022 est donc porté 150 000 euros pour tenir compte d'engagement 2022 en souffrance.

Les autres articles de la convention de 2022 restent inchangés.

Cet avenant n°1 à la convention est consentie pour les années 2022.

Le (date).....15 DEC. 2022.....

POUR LA SPL GESTION AMENAGEMENT CONSTRUCTION

LE PRESIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

SPL
« Gestion Aménagement Construction »
8/10 rue du Général de Gaulle
28100 DREUX
N° SIRET 528 563 307 0038

Jean-Michel POISSON

POUR LA VILLE DE DREUX

LE MAIRE



P.F. Bilet

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20221215-DEL2022-199A1-DE
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022